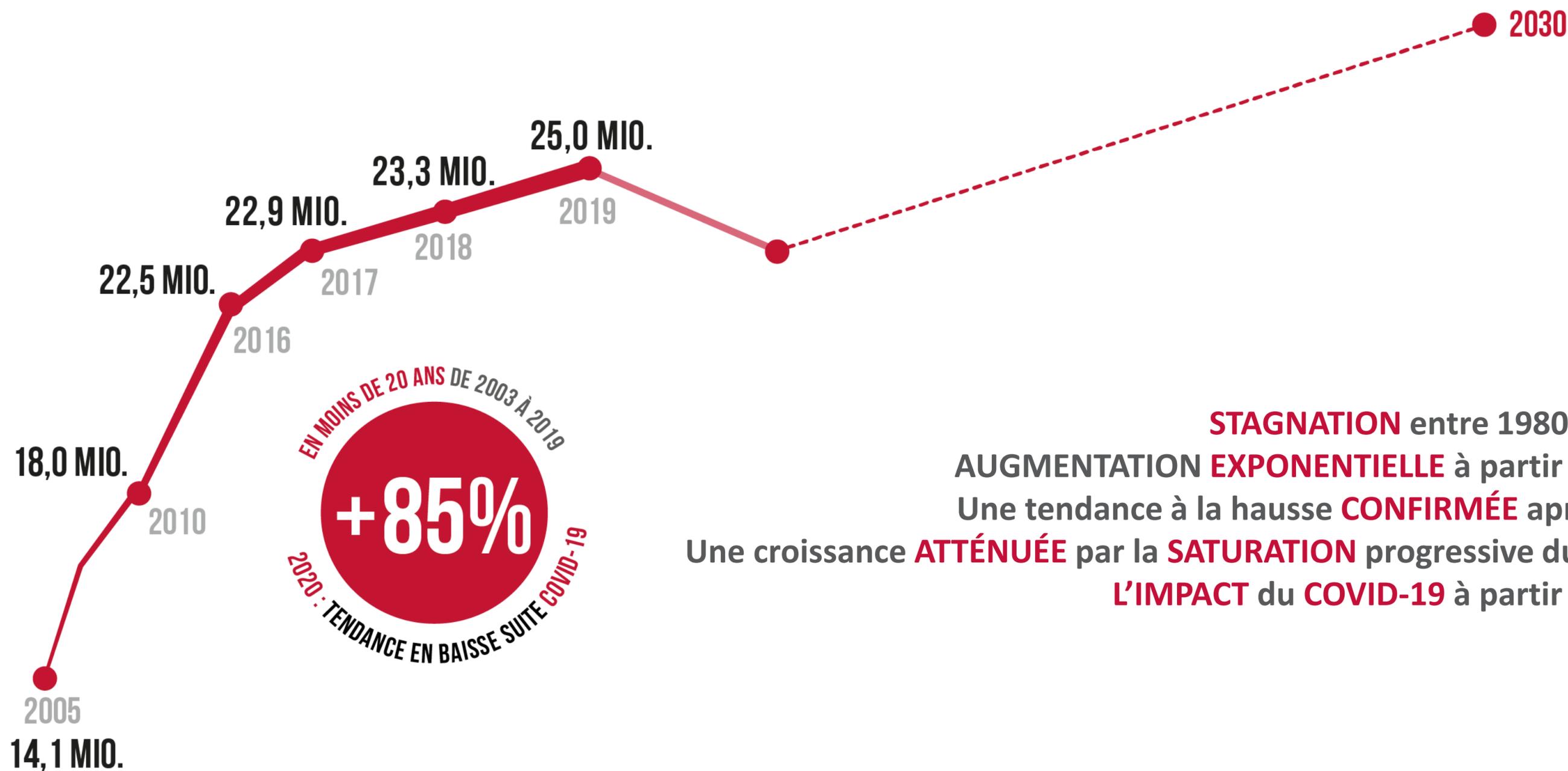




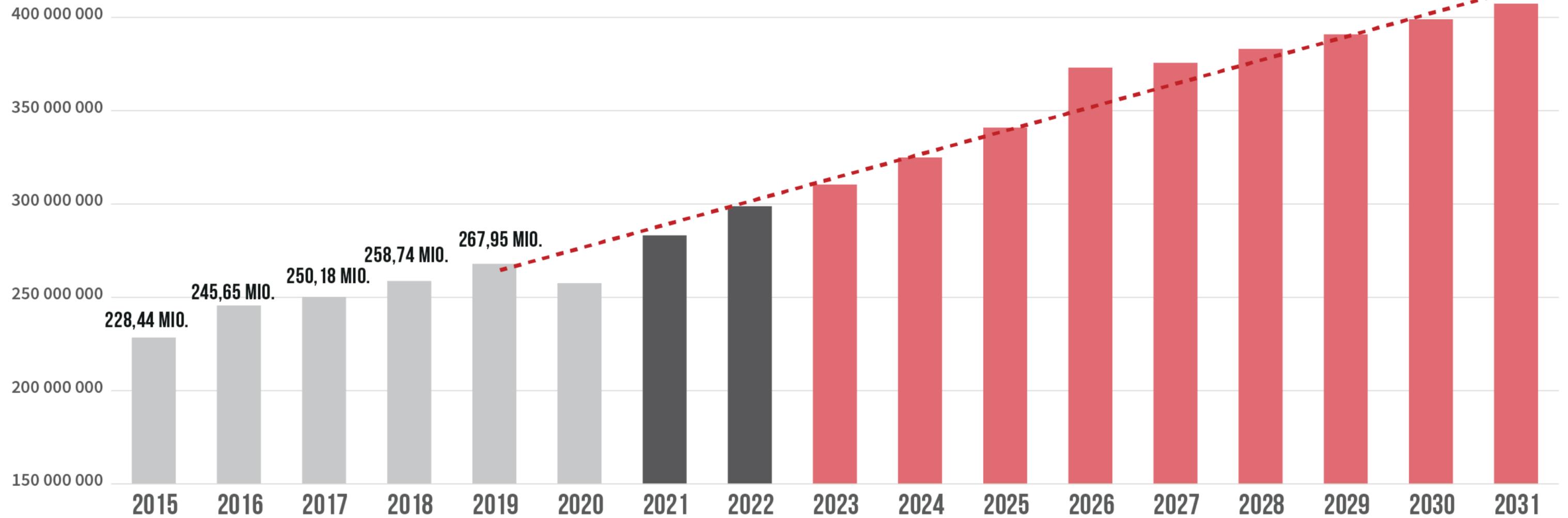
Nouvelle ligne ferroviaire Luxembourg –Bettembourg

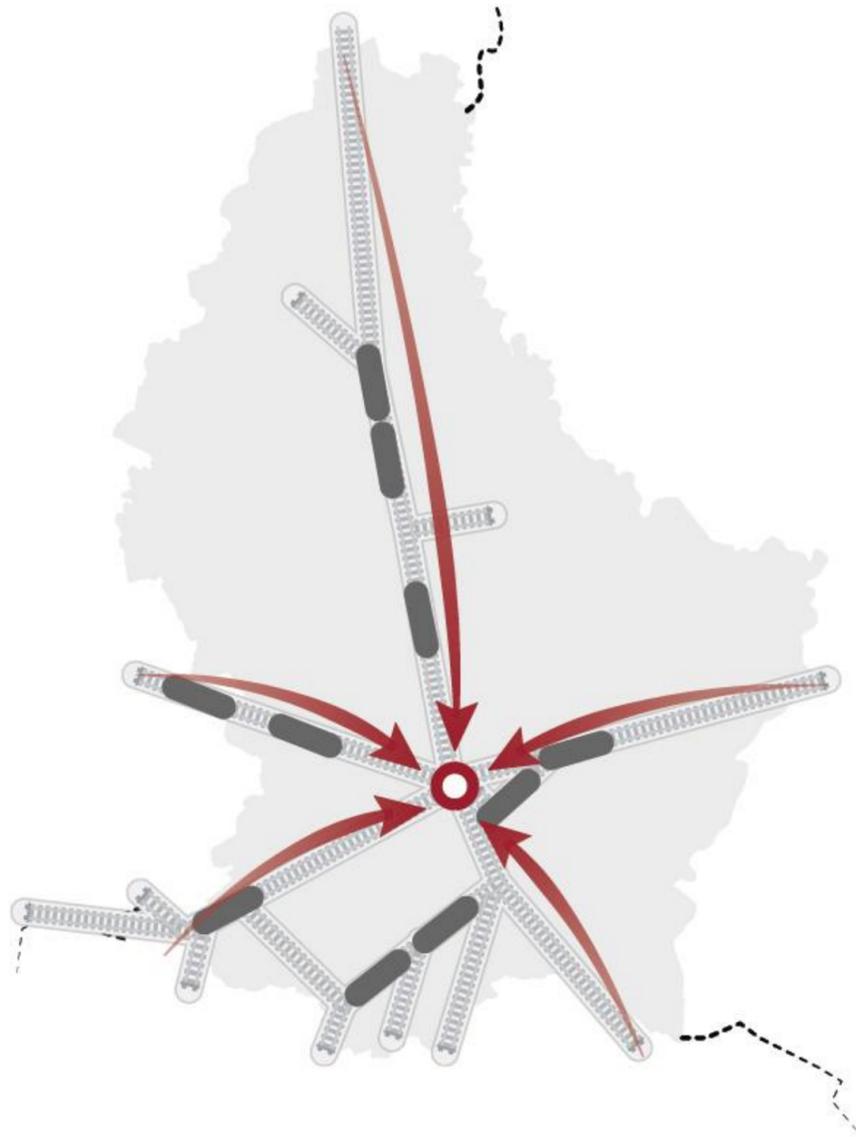
État d'avancement des travaux





STAGNATION entre 1980 et 2005
AUGMENTATION EXPONENTIELLE à partir de 2005
Une tendance à la hausse **CONFIRMÉE** après 2014
Une croissance **ATTÉNUÉE** par la **SATURATION** progressive du réseau
L'IMPACT du **COVID-19** à partir de 2020





Un réseau mixte répondant à une demande croissante au niveau du transport de voyageurs et du fret.

Un réseau organisé en **forme d'étoile** avec concentration du trafic en Gare de Luxembourg.

Un réseau fortement marqué par un trafic **transfrontalier** intense.

1.000 trains par jour.

90.000 voyageurs par jour.

DÉFIS

CROISSANCE de la demande

MANQUE de capacités

ÉVOLUTION des besoins clients

ÉTUDE approfondie

ANALYSE des horaires et roulements

SIMULATION de l'exploitation des lignes, y compris de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg (prévue par la loi de financement de 2014)

RÉSULTATS RETENUS

Besoin d'un **CONCEPT** d'exploitation national, dont le projet d'extension et d'adaptation de la Gare de Luxembourg ainsi que celui de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg sont les pièces maîtresses

STRATEGIE MODU 2.0 – ATTRACTIVITÉ DU TRANSPORT PUBLIC

AMÉLIORER SIMULTANÉMENT:

LA CONTINUITÉ DE SERVICE (moins de suppressions)

AINSI QUE LA QUALITÉ DES SERVICES offerts



**« AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES AUX CLIENTS
TOUT EN AUGMENTANT LA QUALITÉ DES SERVICES
OFFERTS. »**

Une Gare de Luxembourg agrandie et adaptée au nord et au sud pour garantir l'exploitation de nouvelles capacités créées.

Des pôles d'échange performants pour promouvoir le transport public multimodal et connecter le rail à la vie de nos clients.

L'adaptation des grandes gares du pays et l'exploitation indépendante des trains des différentes lignes dans ces gares pour une qualité améliorée.



GARE RODANGE

- 1 voie à quai supplémentaire
- Voies dédiées pour les trains des lignes 60 et 70



MERSCH

- Refonte plan des voies
- Gain en flexibilité en cas de situation perturbée



GARE LUXEMBOURG

- 2 nouveaux quais, 4 voies à quai supplémentaires
- Révision du plan des voies pour la Gare centrale du pays où se rejoignent toutes les lignes principales



NOUVELLE LIGNE LUXEMBOURG - BETTEMBOURG

- 2 voies supplémentaires sur 7 km pour un gain en capacités sur ce tronçon très fréquenté



ETTELBRUCK

- 1 quai et 2 voies à quai supplémentaires
- Amélioration des flux sur la Ligne du Nord et plus particulièrement sur l'antenne Ettelbruck-Diekirch



2° VIADUC PULVERMÜHLE & MISE À DOUBLE VOIE DU TRONÇON LUXEMBOURG - SANDWEILER-CONTERN

- Désengorgement de la partie nord de la Gare de Luxembourg via la séparation des trains des lignes 10 et 30



HOWALD

- 1 quai et 2 voies à quai supplémentaires
- Voies dédiées pour les trains des lignes 60 et 90

L'intégration de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg dans le nouveau concept d'exploitation national.

Révision de l'approche de construction initiale en faveur d'un concept capable de répondre également aux exigences futures de l'exploitation et de l'offre transfrontalière.

Interdépendance du projet de construction de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg avec les projets liés au nouveau concept d'exploitation.



ADAPTATION GARE DE LUXEMBOURG

- Permet le raccord et l'exploitation optimale des nouvelles voies de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg



NOUVEAU POSTE DIRECTEUR BETTEMBOURG

- Nouvelle installation suivant le modèle du poste directeur intégré d'Ettelbruck
- Permet le raccord des 2 voies de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg à la nouvelle situation en Gare de Bettembourg
- Remplace le poste directeur existant



NOUVEAU POSTE DIRECTEUR INTEGRÉ ETTTELBRUCK

- Poste directeur à la pointe de la technologie, unique au monde
- Modèle pour le futur nouveau poste directeur de Bettembourg
- Permet la gestion centralisée, intégrée et simplifiée des éléments en relation avec l'ETCS
- Moins/peu d'impact pour les clients en cas de besoin d'adaptation



GARE HOWALD (PHASE II)

- Partie intégrante du concept de la Gare de Luxembourg qui prévoit l'exploitation indépendante des trains de la nouvelle ligne et de la ligne « Luxembourg – Bettembourg » existante

COMMANDE DE 34 AUTOMOTRICES À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE



Pionnier
ATO

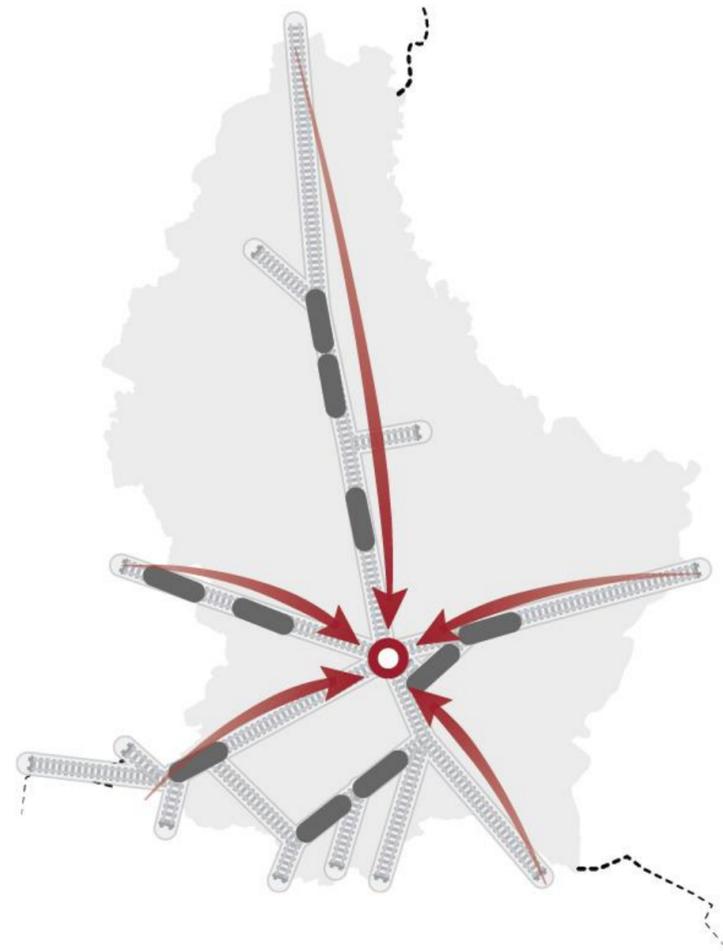
GAINS EN PONCTUALITÉ ET EN EFFICIENCE GRÂCE À
L'AUTOMATISATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA CONDUITE

DES SOLUTIONS INTÉGRÉES POUR PARFAITEMENT ALLIER PERFORMANCE ET SÉCURITÉ



Pionnier
ETCS

PREMIER RÉSEAU EN EUROPE ÉQUIPÉ À 100% EN ETCS
& POSTES DIRECTEURS INTÉGRÉS UNIQUES AU MONDE

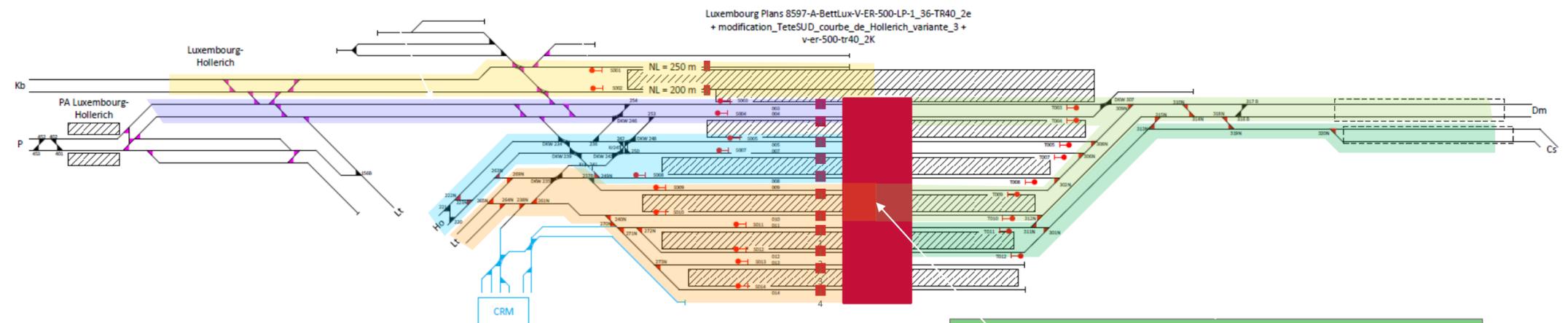


L'extension et l'adaptation de la Gare de Luxembourg comme condition sine qua non pour un trafic plus fluide, la réduction de « l'effet domino » ainsi que la qualité des services offerts

Ligne 50: Kleinbettingen – Arlon – Bruxelles

Ligne 70: Luxembourg – Rodange – Athus – Longwy

Ligne 10: Ettelbruck – Troisvierges – Liège



Ligne 30: Wasserbillig – Trèves – Coblence

Ligne 90: Bettembourg (via nouvelle ligne) – Thionville – Metz - Paris

Corridor Nord-Sud (lignes 10 & 60)

Ligne 60: Bettembourg (via ancienne ligne) – Dudelange / Esch-Alzette – Rodange

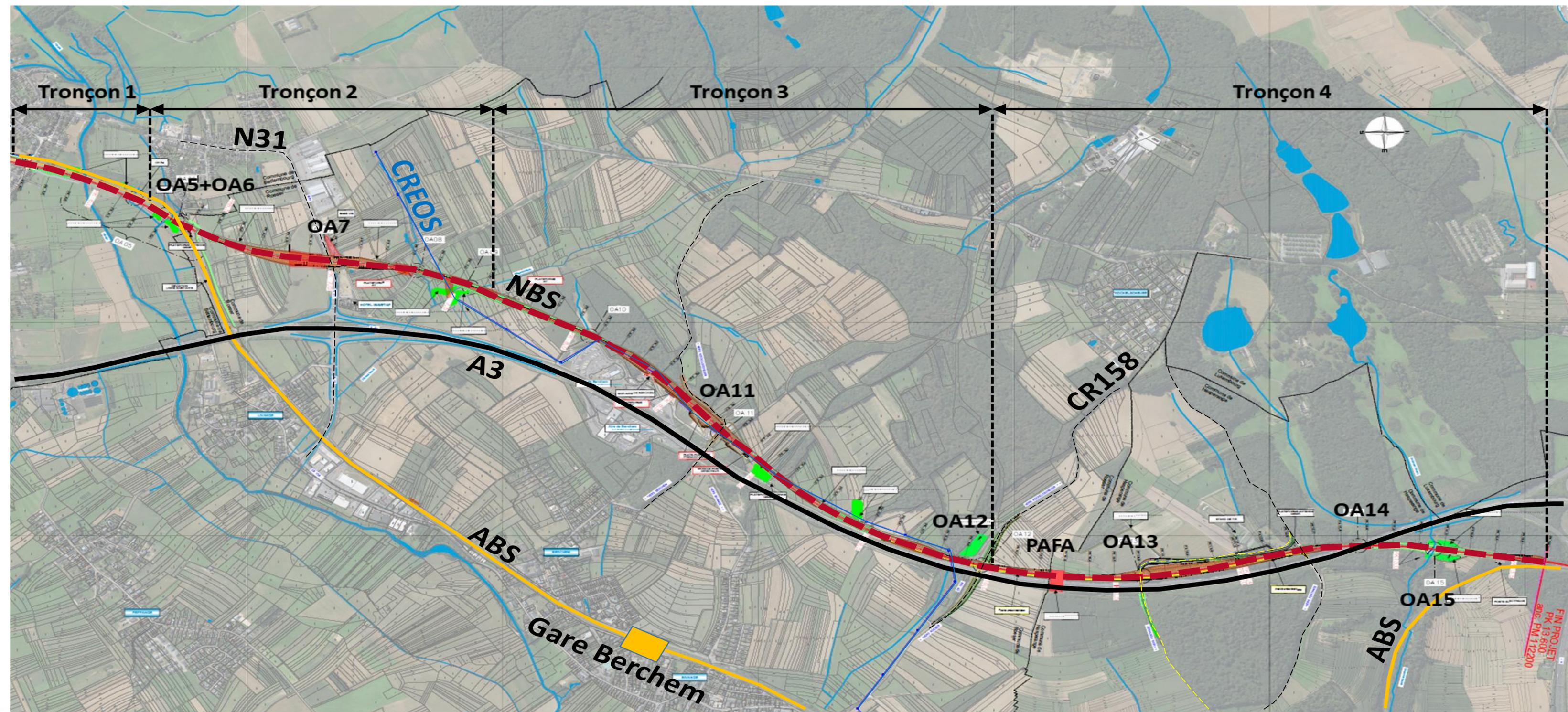
CAPACITÉS & FLEXIBILITÉ

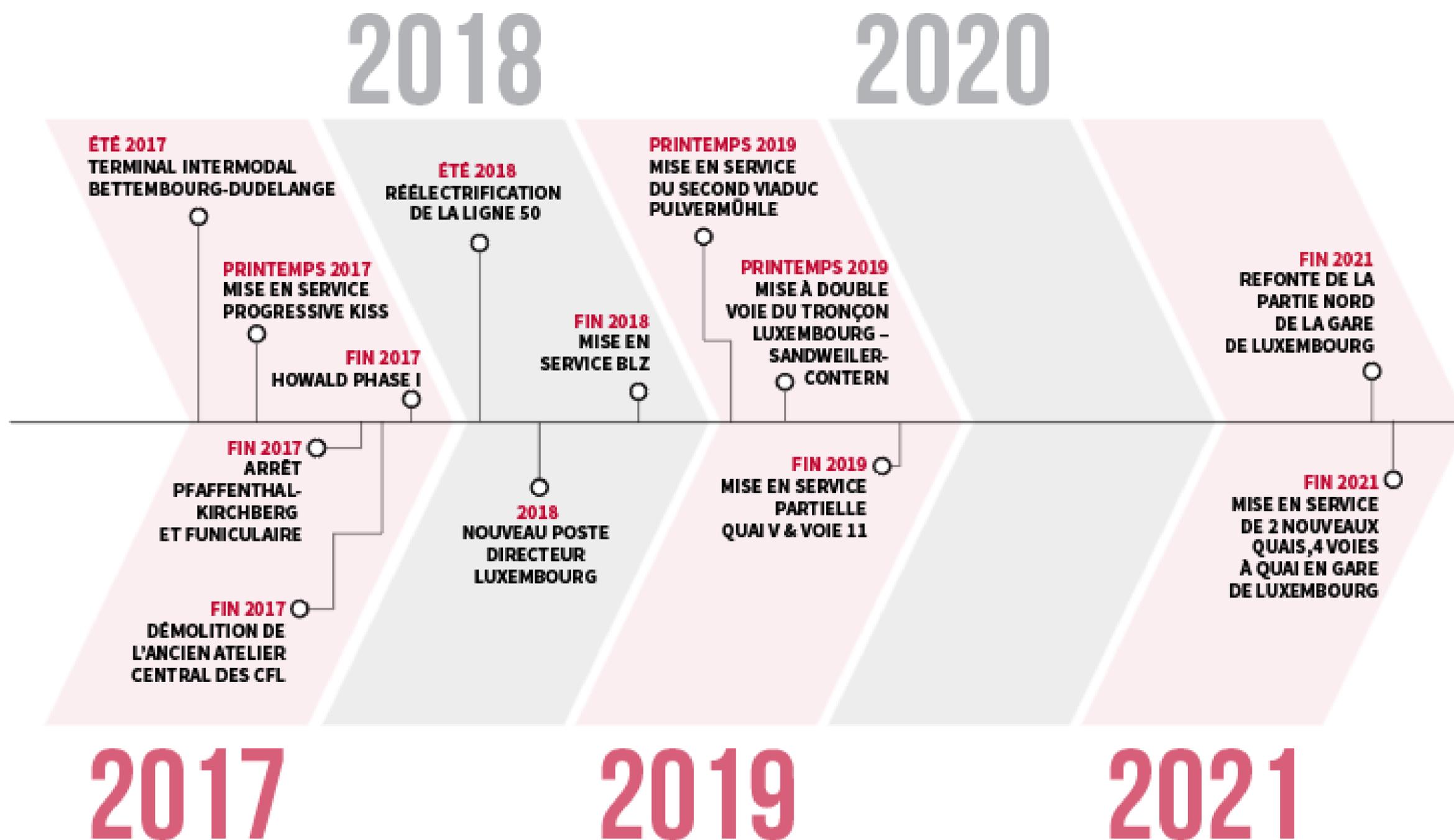
2 nouveaux quais, 4 nouvelles voies à quai dans la Gare de Luxembourg

VOIES DEDIEES PAR LIGNE ET CORRIDOR NORD-SUD

L'adaptation du plan des voies pour améliorer les flux et réduire l'effet domino

Loi de financement No. 7244 du 22.05.2018







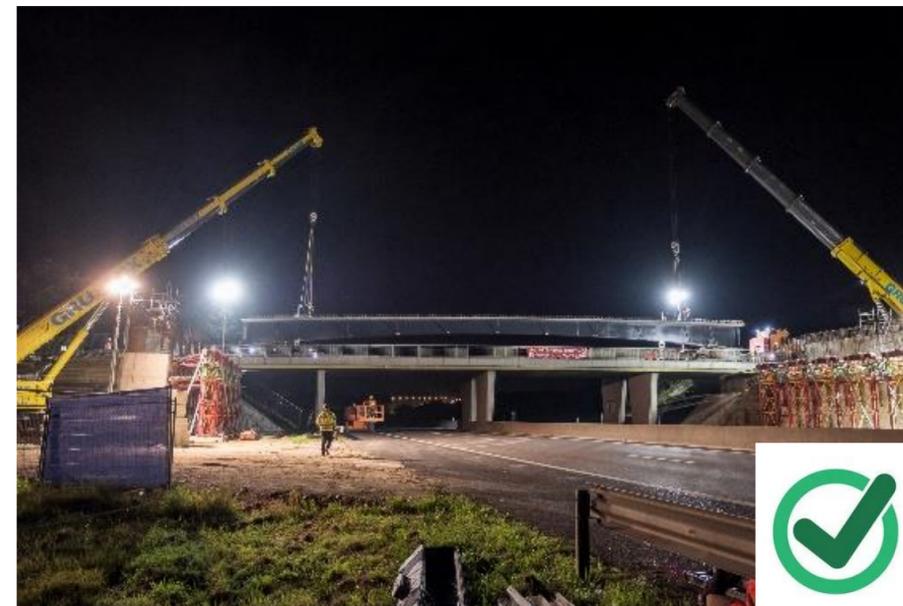
OA5 + OA6 (SAUT-DE-MOUTON)



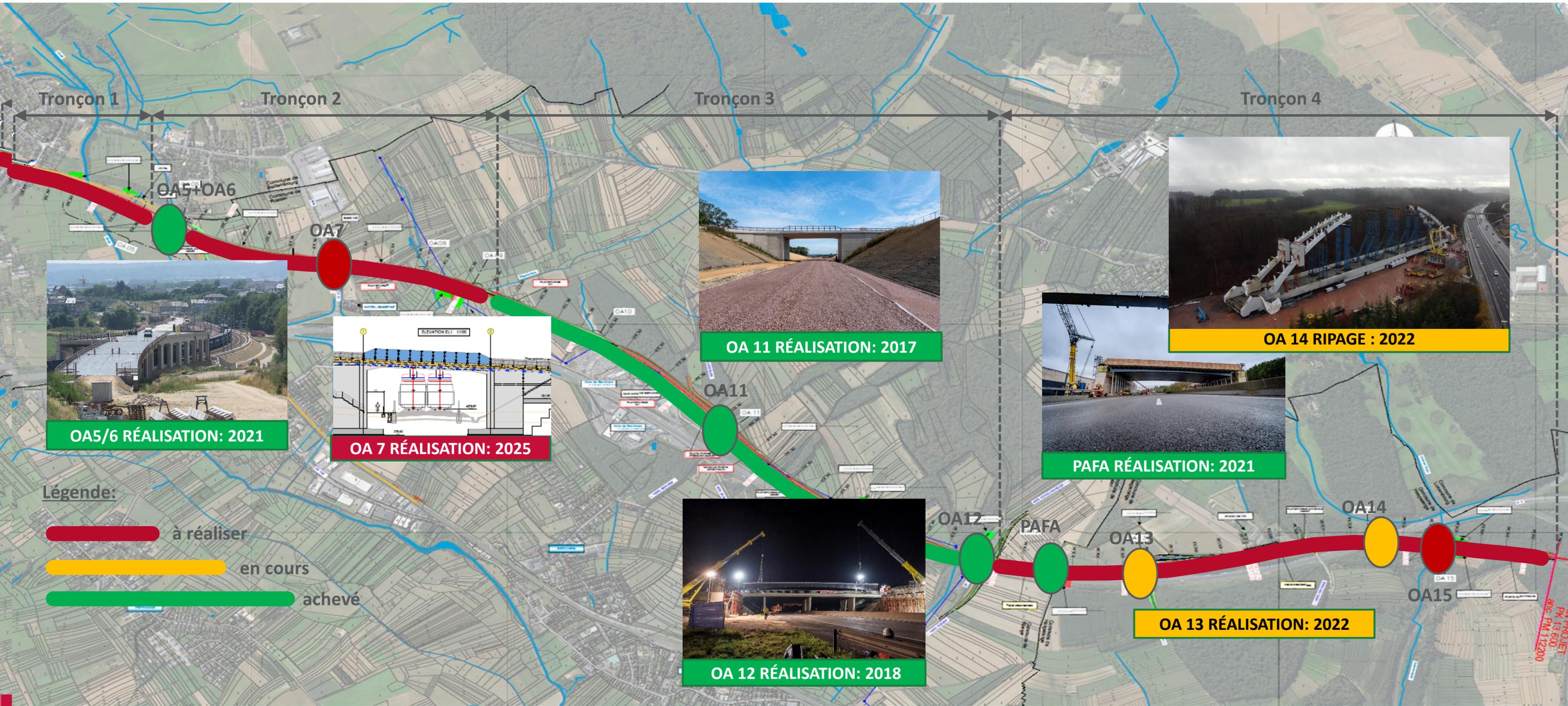
OA 11



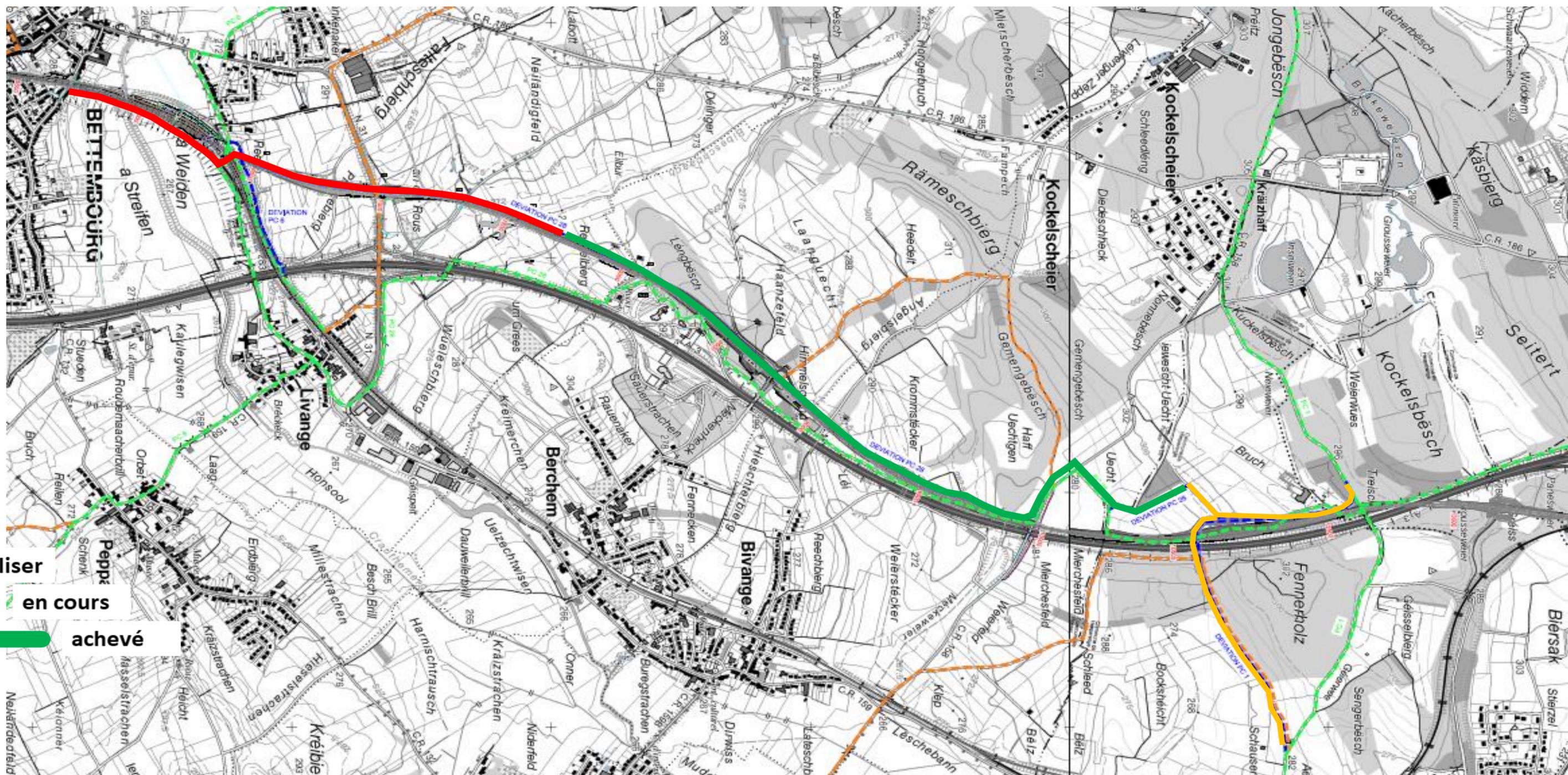
PASSAGE FAUNE



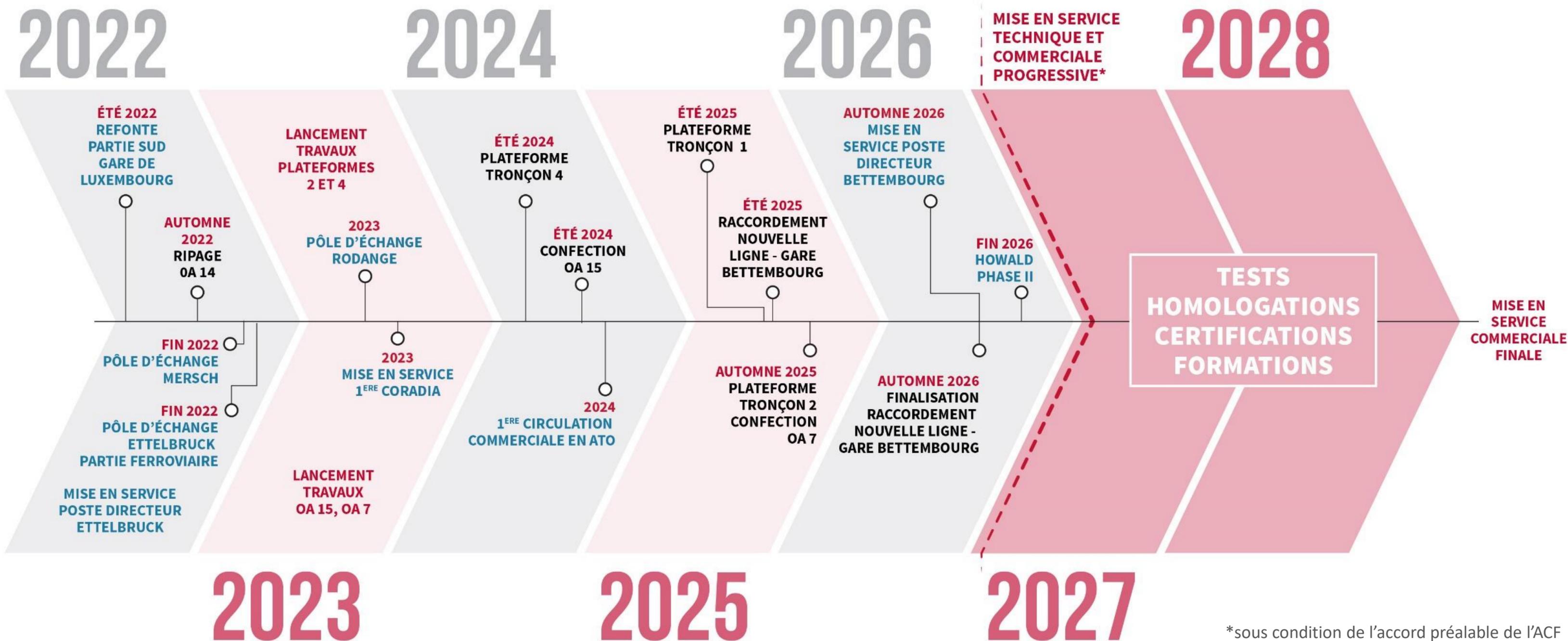
OA 12



- Légende:**
- à réaliser
 - en cours
 - achevé



- ❗ Forte interdépendance des différentes phases de travaux ainsi qu'avec d'autres projets
- ❗ Acquisition des emprises (dernière parcelle acquise en juin 2021)
- ❗ Changements cadre réglementaire et modification ouvrages d'art surplombant l'A3
- ❗ Mesures compensatoires supplémentaires (passage faune)
- ❗ Pénurie de matériaux et autres impacts liés au COVID-19
- ❗ Tests, homologations, certifications et formations avant mise en service commerciale définitive



*sous condition de l'accord préalable de l'ACF



MERCI DE VOTRE ATTENTION